

BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 02/12/2024

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- ▶ **Contexte hydro climatique général** : sur les 15 derniers jours, en terme d'événement pluviométrique notable, on relève essentiellement :
 - Celui du 20-21/11 qui a apporté jusqu'à 40-50 mm sur le bassin de la Neste amont et sur la plus grande partie du système Neste (excepté la partie Nord qui n'a reçu que 25 mm),
 - Celui du 25/11 qui a apporté 20 mm sur le bassin de la Neste amont et pas plus de 15 mm sur le reste du système Neste (avec une nouvelle fois un gradient Est Ouest marqué, les plus faibles cumuls ayant été observés à l'Est du système Neste (5 mm)).

Depuis le 19 novembre, les températures à Auch ont globalement toujours été supérieures aux normales de saison d'environ 3 à 4°C ;

- ▶ **Débits naturels de la Neste** : Depuis le début du mois de septembre, la Neste a connu une succession de crues maintenant les débits à des niveaux forts pour la saison et ayant dépassé ponctuellement les niveaux maxima observés sur la période 1990-2023 (en moyenne glissante sur 10 jours, cf. graphique 1). Les quelques précipitations du 20 puis du 25 novembre ont à nouveau relancé les écoulements de la Neste : en moyenne glissante sur 10 jours, les débits sont à un niveau quinquennale humide en se référant à la période 1990-2023 (cf graphique 1).
- ▶ **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 5,6 m³/s sur la dernière quinzaine, stable par rapport au dernier point (18/11). Ils permettent actuellement le soutien des têtes de bassins et le remplissage de quelques retenues structurantes.

Les lâchers depuis les réserves de montagne pour le soutien de la Gascogne, qui avaient été lancés le 12/07, sont interrompus depuis le 05/09. A noter que le lac de Puydarrieux fait l'objet d'une gestion des niveaux d'eau dans la retenue, dans le cadre du protocole Natura 2000 pour l'accueil des oiseaux migrateurs.

► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 02/12 sont les suivants :

- Système Neste : 73 % (hors réserves de montagne), en augmentation de 6 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (18/11). Le taux de remplissage global des réserves de piémont correspond à une valeur historiquement haute calculée sur la période 1995-2023 (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 67 %, stabilisé par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (18/11).

► Mesures de gestion 2024 :

Le contexte initial de l'été 2024 était que les travaux prévus sur le barrage de l'Oule à partir de début août allaient nécessiter en préalable un nouvel abaissement complet du niveau d'eau dans cet ouvrage et allaient avoir pour conséquence de limiter les débits des lâchers depuis les réserves de montagne à 8 m³/s à partir de fin juillet, comme l'année dernière, avec pour possible conséquence de devoir mettre en place des tours d'eau sur les prélèvements afin de diminuer les besoins de pointe.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- réduire les quotas 2024 à 3 800 m³/l/s au vu de l'incertitude et de la fragilité du débit naturel de juin ;
- demander la dérogation Basse Neste pour cette campagne 2024-2025 ;
- donner mandat au comité technique pour la gestion des tours d'eau « techniques » (liés aux contraintes de débit de pointe sur les lâchers depuis les réserves de montagne) ;
- mettre en place une expérimentation de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone pour l'année 2024 (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Afin de faire un point de situation, le comité technique Neste a été réuni le mardi 30/07. Les principaux éléments à en retenir sont les suivants :

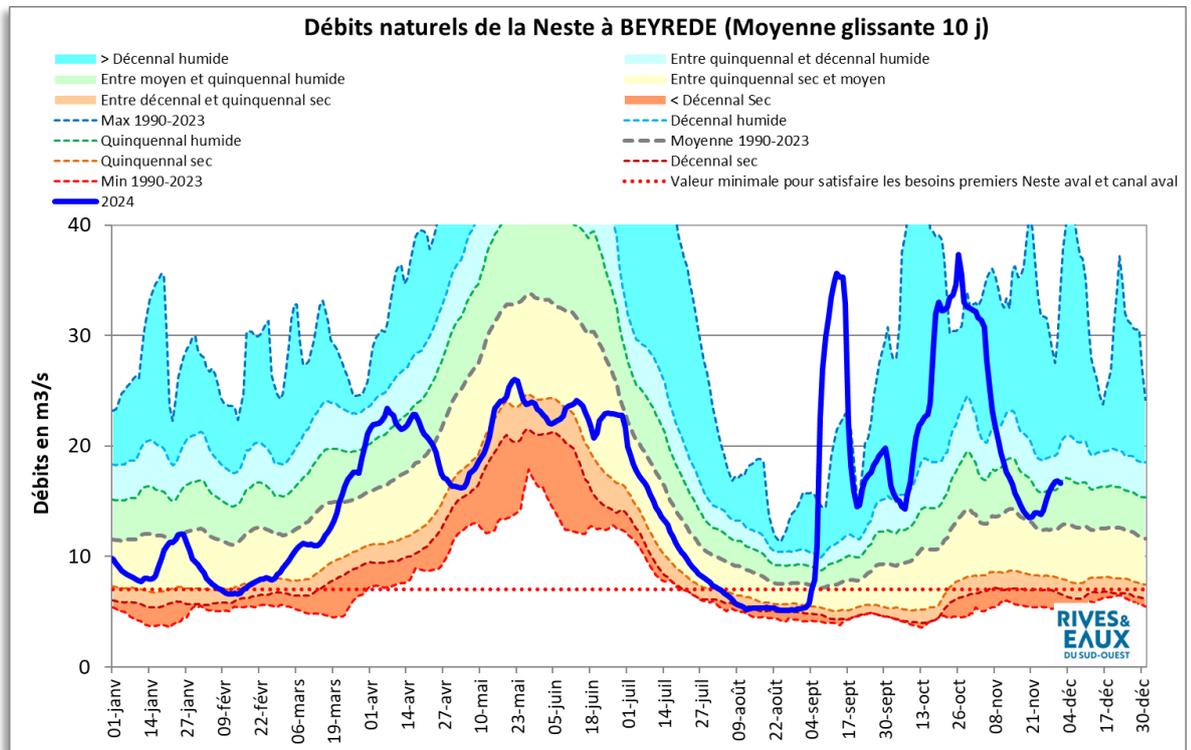
- La plupart des indicateurs de l'arbre de décision sont favorables pour le moment, même si les débits naturels de la Neste restent un point de vigilance puisqu'ils sont à un niveau quinquennal sec. Aucune mesure de gestion ne découle ainsi de l'examen de l'arbre de décision ;
- La vidange de la retenue de l'Oule a pris du retard pour des raisons techniques. Cette situation, compliquée pour la SHEM, est favorable pour le système Neste. Les débits de vidange de l'Oule ont pu être mieux valorisés pour le soutien de la Gascogne et la contrainte de plafonnement des débits à 8m³/s à partir du 22/07, telle qu'annoncée à la commission Neste, est modifiée. Les débits vont être plafonnés à 9,2 m³/s à partir du 08/08 puis à 8 m³/s à partir du 23/08 (dates indicatives) ;
- Ainsi l'atteinte du débit de lâcher de 8 m³/s, effective au 12/08 pour les lâchers depuis les réserves de montagne, n'est plus une contrainte à ce stade. Ce plafond peut être dépassé (jusqu'au 22/08) et n'implique pas pour le moment la mise en œuvre de tours d'eau.

Le comité technique Neste, réuni une nouvelle fois le mardi 20/08, a constaté dans la continuité de la réunion précédente la situation favorable de la plupart des indicateurs, à l'exception des débits naturels de la Neste qui étaient proches du niveau décennal sec. Les contraintes liées aux travaux du barrage de l'Oule ont été précisées avec les éléments communiqués par la SHEM : le plafonnement à 8 m³/s est actif depuis le 01/09 et n'est pas contraignant pour la suite.

► Contexte hydro-climatique

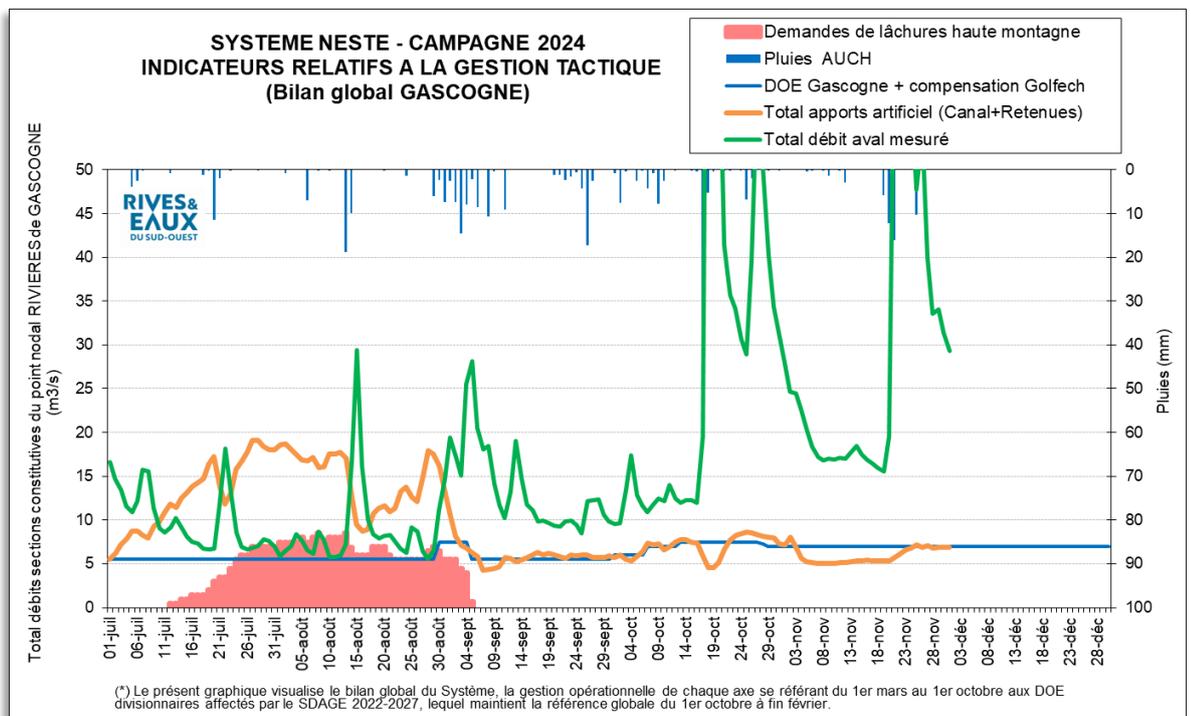
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

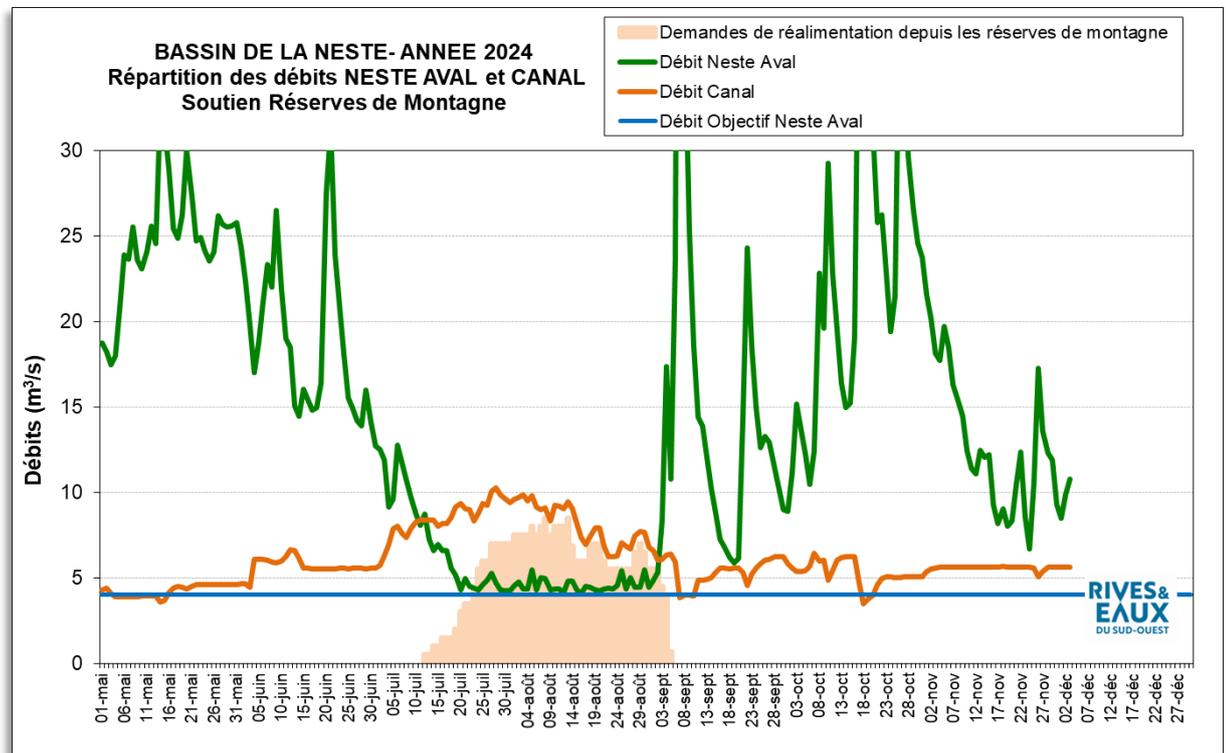
Graphique 2



(*) Le présent graphique visualise le bilan global du Système, la gestion opérationnelle de chaque axe se référant au 1er mars au 1er octobre aux DOE divisionnaires affectés par le SDAGE 2022-2027, lequel maintient la référence globale du 1er octobre à fin février.

Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3



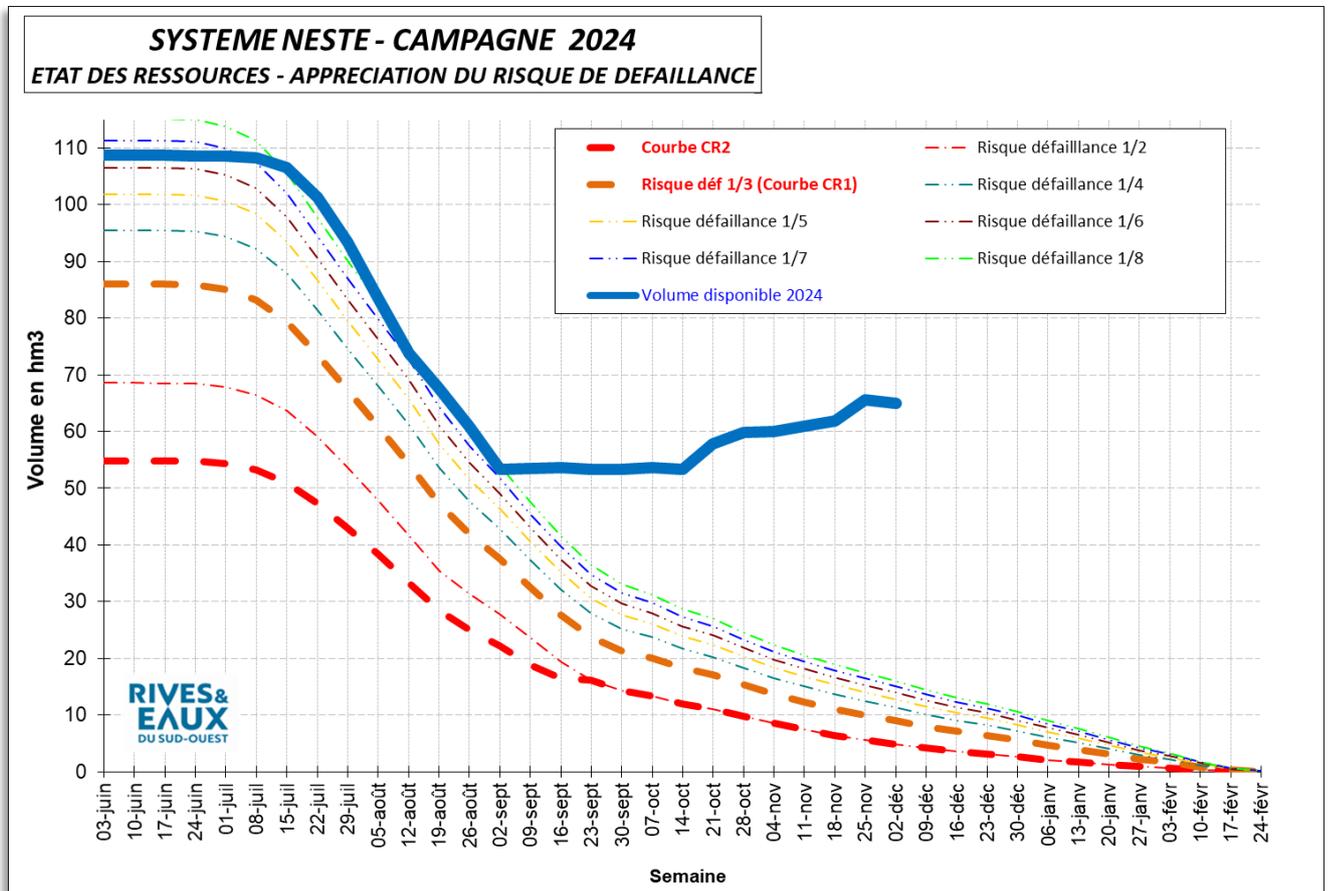
Système-Neste

Evolution des réserves

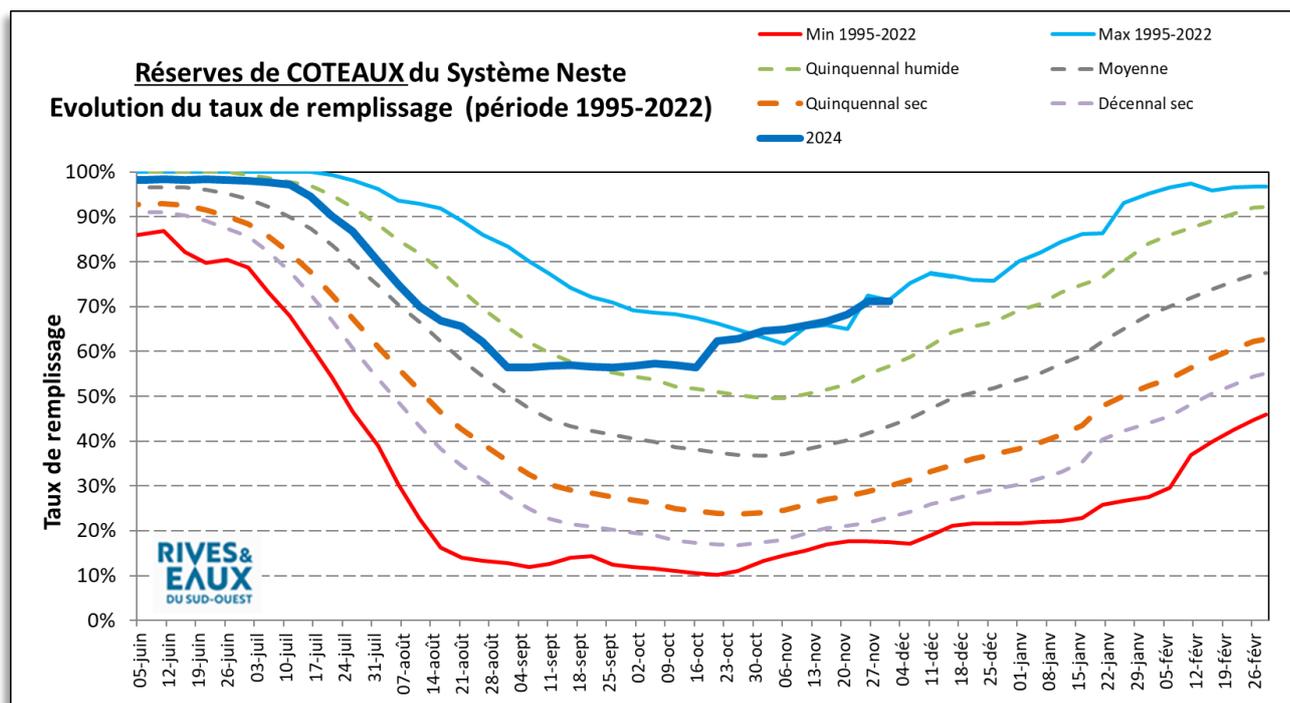
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c).

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

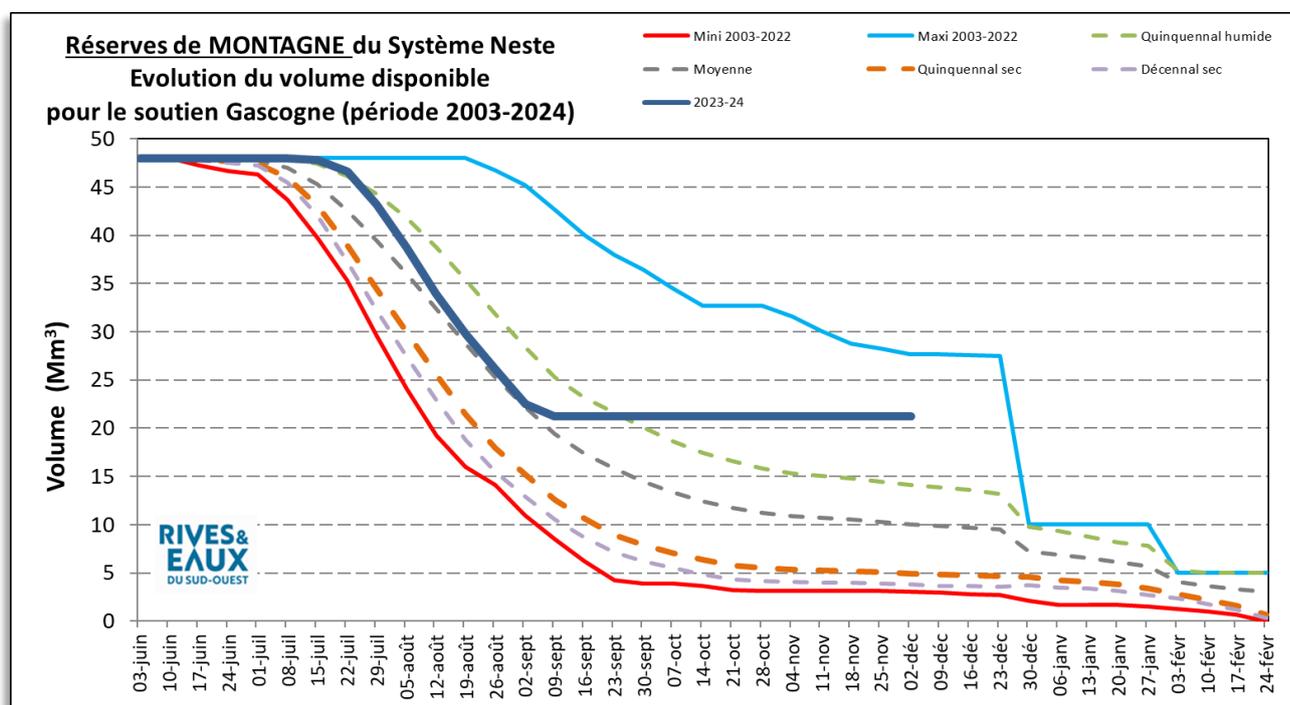
Graphique 4a

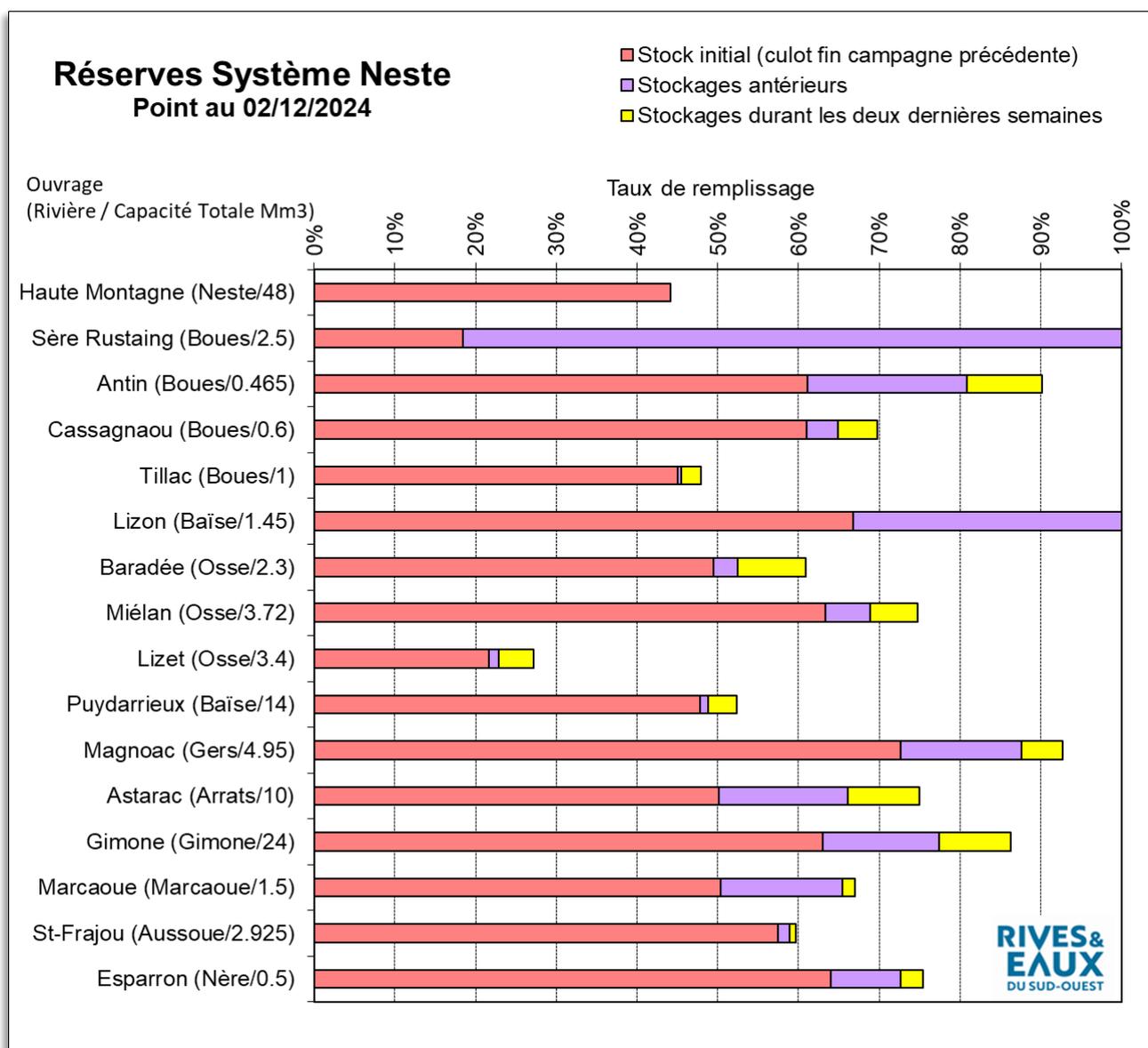


Graphique 4b



Graphique 4c





Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

